

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Pôle coordination et ressources
Direction des ressources humaines
Service gestion administrative des personnels
A.D.R.H. 19/1038

Le Président du Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MONSIEUR DAMIAN MOORE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT CHARGE DU POLE SOLIDARITES HUMAINES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3221-3 et L 3141-1,

VU le code des marchés publics,

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R262-40 et R262-68 ; L262-52 ; R262-89 ; L262-46,

VU l'élection du 02 avril 2015 du Président du conseil départemental,

VU les délibérations de l'assemblée départementale en date du 28 avril 2015 donnant délégation de pouvoir au Président en vertu des articles L. 3211-2, L. 3221-10-1 et L. 3221-11 du code général des collectivités locales,

VU l'arrêté départemental R.H. 19/780 du 1^{er} mars 2019, en vigueur, portant organisation des services du conseil départemental,

VU l'arrêté départemental R.H. 17/3446 du 20 décembre 2017 portant délégation de signature à M. Damian MOORE, directeur général adjoint chargé des solidarités,

CONSIDERANT le départ en congés à compter du 18 avril 2019 de Mme Martine CATHALA,

CONSIDERANT le départ en retraite de Mme Martine CATHALA le 1^{er} juillet 2019,

A R R E T E

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté départemental R.H. 17/3446 du 20 décembre 2017 susvisé est complété ainsi qu'il suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de M. Damian MOORE, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée, chacun pour ce qui le concerne, par :

- Mme Muriel BETTON, directrice Enfance Famille, en remplacement sur les congés de Mme Martine CATHALA,
- Mme Nadine MIRAMONT, directrice de l'Autonomie,

- Mme Françoise DELPECH, directrice de la Cohésion Sociale (et notamment en ce qui concerne le RSA : les décisions de sanctions et pénalités administratives, de recouvrement des indus, les réponses aux recours administratifs),
- Mme Maryline LAQUES, directrice Tarification et Contrôle des Etablissements,
- M. Denis CARAYRE, directeur de l'Action Sociale Territorialisée,
- Mme Céline BONNET, responsable des Finances et Services Généraux,
- Mme Christine MATALY, directrice Adjointe de l'Autonomie,
- Mme Pascale BARDOU, directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées,
- Mme le Docteur Sylvie BERTIN, responsable du Service PMI,
- Mme Sandrine GLEYZES, chef du service Aide Sociale Adultes,

et pour les attributions suivantes seulement :

- orientations et réorientations des différentes catégories de bénéficiaires du RSA,
- contrats d'engagement spécifique 1ère demande et renouvellement des bénéficiaires du RSA,
- toutes mesures éducatives :
 - . accompagnement économie sociale et familiale,
 - . les mesures d'accompagnement social personnalisé,
 - . les contrats AED dans le cadre des mesures d'aides éducatives à domicile et projet,
- les décisions relatives à l'organisation du personnel sur les Pôles Sociaux (hors personnel médical paramédical et cadres de santé et les personnels relevant des responsables techniques Enfance Famille),
- les courriers adressés aux candidats assistants maternels dans le cadre de la procédure d'agrément et aux assistantes maternelles agréées,
- les attributions ou rejets des aides financières : secours Conseil Départemental, ASE, FAJ.

par :

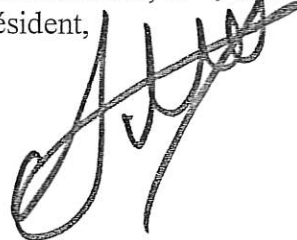
- Mme Joëlle BADOCH, responsable de la Maison des Solidarités de Montech,
- Mme Maïté MAERTEN, responsable de la M.D.S. de Castelsarrasin,
- Mme Catherine BOUYER, responsable de la M.D.S. de Montauban,
- Mme Brigitte CUILA, responsable de la M.D.S. de Nègrepelisse et de Caussade,
- Mme Monique LEVY, responsable adjointe de la M.D.S. de Montauban centre Antenne Villebourbon-Labat,
- Mme Céline KUS, responsable adjointe de la M.D.S. de Montauban Antenne les Chênes et Unal ,

- Mme Sandra LOUAN, responsable de la M.D.S. de Valence d'Agen - Montaigu-de-Quercy,
- Mme Françoise MESSERLE, responsable de la M.D.S. de Beaumont de Lomagne,
- Mme Valérie SOUYRIS, responsable adjointe de la M.D.S. de Caussade,
- Mme Bernadette TORTOSA, responsable de la MD.S. de Grisolles,
- Mme Yveline VANDENBOOSCHE, responsable de la M.D.S. de Moissac.

Le reste sans changement ».

Article 2 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé ainsi qu'au payeur départemental et sera publié au recueil des actes administratifs du conseil départemental.

Fait à Montauban, le 10 AVR. 2019
Le Président,



Christian ASTRUC

NB : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification.